



GRILLE TARIFAIRES année 2023-2024

Apprendre la Langue des Signes Française _ Langue Seconde

Cotisation annuelle

Pour accéder aux cours, la cotisation annuelle est obligatoire. Elle apparaîtra dans le détail de la facture. Sa période de validité est d'un an à compter du jour d'entrée en formation et ouvre droit au statut de membre passif de l'association.	20,00 €
--	---------

Coût pédagogique

VISUEL-LSF	Tarif horaire	1 Module (30 heures)	Formation A1.1 à B2.6 (600 heures)
Auto-financement	Tarif réduit *	7,00 €/h	210,00 €
	Tarif plein	8,60 €/h	258,00 €
CPF, CPF de transition		20,00 €/h	600,00 €
Formation professionnelle continue		22,00 €/h	660,00 €
			13 200,00 €

*Tarif réduit : Sourd(e) ou malentendant(e), Etudiant(e), Sans emploi, Retraité(e), Personne sourde dans votre entourage familial proche.

Pour les prises en charge via prescripteurs (Pôle Emploi, Mission Locale, Région, Agefiph,...), les formations en intra-entreprise, veuillez nous contacter pour l'établissement d'un devis adapté à votre situation.

Formation accessible sans délai hormis les formations financées (12 jours pour CPF, 21 jours pour Pôle-Emploi).

Association non assujettie à la TVA
Exonération de TVA validée par le formulaire fiscal n°3511

Document non contractuel